

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
5 septembre 2003
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 3 septembre 2003, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la Déclaration concernant l'Accord de paix global au Libéria, publiée le 22 août 2003 au nom de l'Union européenne par sa présidence (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de l'Italie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Marcello Spatafora



**Annexe à la lettre datée du 3 septembre 2003, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Italie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original: anglais, espagnol et français]

**Déclaration concernant l'Accord de paix global au Libéria,
publiée au nom de l'Union européenne par sa présidence**

L'Union européenne (UE) se félicite de la signature de l'Accord de paix global par les parties en conflit et par les partis politiques, intervenue sous l'égide de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) le lundi 18 août 2003 à Accra, dans lequel elle voit une étape décisive conduisant au rétablissement de la paix, de la sécurité et de la stabilité au Libéria après 14 ans de violence et de mauvaise gestion.

L'Union européenne félicite la CEDEAO, le Président de cette dernière, John Kufour, le Secrétaire exécutif, Mohamed Ibn Chambas, ainsi que le Médiateur, le général Abdusalami Abubakar, pour les efforts qu'ils ont déployés sans relâche et qui ont conduit au succès que représente cet accord. L'Union européenne félicite également le Nigéria pour le rôle clef qu'il a joué, en assurant le déploiement de troupes rendues rapidement disponibles pour protéger la population civile et l'aide humanitaire. Elle exprime sa satisfaction aux États africains qui ont annoncé leur participation à la mission de la CEDEAO au Libéria (ECOMIL), ainsi qu'aux États-Unis d'Amérique pour l'aide qu'ils ont apportée au déploiement et aux activités de la force en question. L'Union européenne souligne à cet égard qu'il importe d'achever dans les meilleurs délais le déploiement de l'ECOMIL dans sa fonction d'avant-garde de la force de stabilisation de l'ONU, conformément à la résolution 1497 (2003), et réaffirme qu'elle est prête à y apporter son soutien.

L'Union européenne demande à toutes les parties à l'Accord de faire preuve de bonne foi dans sa mise en oeuvre et de mettre en place, le 14 octobre de cette année, un gouvernement de transition qui conduira le pays à l'organisation d'élections libres et régulières en octobre 2005, rétablissant ainsi un gouvernement démocratique pleinement élu.

L'Union européenne appelle les États voisins du Libéria à renoncer à toute action susceptible de favoriser une reprise des tensions ou d'affrontements violents dans ce pays.

Vivement préoccupée par la gravité de la situation humanitaire que connaît encore le Libéria, l'Union européenne exprime sa reconnaissance aux organisations humanitaires qui oeuvrent en faveur des populations dans le besoin et appelle toutes les parties à coopérer pleinement à cet effort.

Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Slovaquie, la République tchèque et la Slovénie, pays adhérents, la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie, pays associés, ainsi que l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen, se rallient à la présente déclaration.